

Les besoins et les services en interprétation scolaire au Québec : points de vue sur l'organisation des services et la mobilité des interprètes (1^{ère} partie)



Par Anne-Marie Parisot et Suzanne Villeneuve

Cet article est le premier d'une série de trois qui visent à présenter quelques résultats de l'analyse de contenu de discussions de groupe (Focus Group) sur les services d'interprétation visuelle¹ dans le domaine scolaire du point de vue des utilisateurs (n=13), des interprètes (n=8) et des employeurs d'interprètes (n=8). L'étude complète, financée par l'OPHQ, visait l'analyse statistique (sondage) et de contenu (discussions) de répondants des trois groupes sur une série de thèmes s'appliquant à tous les secteurs dont l'écart entre les besoins et les services, l'organisation des services, la place du privé, les compétences des interprètes, la place du scolaire, etc.². Ce premier article portera sur la structure des services et plus spécifiquement sur la mobilité des interprètes scolaires. Le prochain portera sur les compétences des interprètes scolaires et le dernier sur l'interprétation des cours d'anglais et l'éducation aux adultes. Les catégories d'analyse du contenu des discussions sont les constats sur l'état de la situation actuelle, les préoccupations des participants et les pistes de solutions apportées.

De tous les thèmes abordés dans les groupes de discussion, les éléments liés au sous-thème scolaire sont les plus fréquents et les plus nombreux. Les participants ont parlé du scolaire plus souvent et plus longtemps que de tous les autres sujets.

Chacun des thèmes abordés a été mis en lien, à un moment ou à un autre avec le scolaire par les participants. Selon les employeurs et des interprètes du domaine scolaire ayant participé aux groupes de discussion, l'interprétation scolaire est spécifique et doit être considérée isolément des autres domaines dans l'organisation des services d'interprétation. Entre autres raisons évoquées par les participants³ pour justifier la singularité du travail de l'interprète scolaire, se trouvent :

- le problème concernant les remplacements des interprètes (pas de banque de remplacement, pas de possibilité d'échange de personnel);
- le suivi d'un élève sur de nombreuses années par le même interprète;
- l'absence de prise en charge par

le MELS de l'interprétation des activités parascolaires;

- l'absence d'uniformité quant à la compréhension du rôle de l'interprète [ni des interprètes ni du milieu qui n'est pas sensibilisé];
- l'absence de système de suivi sur la qualité de l'interprétation;
- le problème irrésolu de l'interprétation des cours d'anglais;
- l'absence d'uniformité dans la gestion de l'offre de services pour l'interprétation des DEP.

Cependant, plusieurs participants, notamment les utilisateurs sourds et des interprètes, soulignent que ces spécificités ne constituent pas des raisons suffisantes pour isoler la gestion des services d'interprétation scolaire des autres services.

On évoque d'une part les problèmes de gestion des services au scolaire [difficulté de recrutement, absence d'uniformité dans les processus d'évaluation et dans l'exigence de compétence, etc.] et d'autre part la réalité actuelle des travailleurs [petit nombre d'interprètes formés, problème de rétention, nombre d'heures insuffisant, cumul de contrats

d'interprètes formés, problème de rétention, nombre d'heures insuffisant, cumul de contrats dans plusieurs secteurs, etc.].

On suggère qu'une réorganisation plus centralisée des services permettrait notamment de favoriser la mobilité des interprètes et ainsi de mieux combler les besoins du secteur scolaire, que ce soit en disponibilité de personnel, en spécificité de besoins linguistiques ou en gestion [formation, évaluation] de la qualité du service. Un système favorisant la mobilité des interprètes permettrait entre autres d'éviter par exemple qu'un interprète soit dédié à un seul élève et que des habitudes s'installent, parfois à tort et nuisant au développement de l'autonomie de l'élève.

On constate que les interprètes ne se déplacent pas d'une commission scolaire à une autre mais que plusieurs interprètes travaillent à la fois au scolaire et au sociocommunitaire. Tous les groupes de participants à l'étude s'entendent pour suggérer une certaine mobilité du personnel pour mieux servir la clientèle :

les utilisateurs soutiennent qu'il faut regrouper les services de tous les domaines sous un guichet unique pour permettre notamment aux interprètes scolaires d'être remplacés plus facilement en cas d'absence; les interprètes proposent qu'une structure soit mise sur pied pour permettre une rotation d'interprètes au scolaire en favorisant une certaine alternance auprès des élèves; les employeurs qui jugent « capitales » la formation et l'évaluation des interprètes scolaires proposent que :

- les interprètes les moins compétents soient conservés pour faire des remplacements;
- la formation générale des interprètes prend en compte les spécificités du scolaire incluant les différents modes de communication;
- un système unique d'évaluation obligatoire pour tous soit mis en place;
- une étude approfondie officialise le rôle de l'interprète scolaire.

es interprètes et les employeurs apportent la suggestion de la mise sur pied d'une banque provinciale d'interprètes, de façon à assurer la mobilité du personnel interprète dans les commissions scolaires, et de permettre de trouver des remplaçants, et ce tant pour l'interprétation que la translittération⁴.

otre étude montre qu'il serait profitable pour le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'entreprendre une action visant à encourager la mobilité du personnel scolaire, non seulement pour trouver des remplaçants aux interprètes lorsqu'ils s'absentent, mais également pour permettre une rotation d'interprètes auprès des élèves vivant avec une surdité. Par ailleurs, une importante préoccupation a été exprimée par les participants des groupes de discussion [utilisateurs,

interprètes et employeurs] quant à l'écart entre les compétences exigées et les compétences réelles des interprètes scolaires. Les utilisateurs de services ont notamment émis des préoccupations en ce qui a trait à l'absence de système standardisé d'évaluation des interprètes à l'embauche. Les participants suggèrent de :

- trouver des moyens de favoriser le décloisonnement de la gestion en silo par les commissions scolaires pour la gestion des services d'interprétation [recrutement, embauche, etc.].

De l'analyse des groupes de discussion, il est ressorti que le rôle de l'interprète scolaire semble mal compris à la fois par les interprètes et par le milieu. Nous croyons qu'il serait pertinent que les responsables des services scolaires se mobilisent pour mettre en place des mesures de sensibilisation et de formation.

Notes

¹ Les services d'interprétation visuelle se définissent très largement comme i) le transfert linguistique d'une langue orale (français ou anglais) à une langue des signes (LSQ ou ASL-American Sign Language), et ii) la translittération de la forme orale à la forme visuelle (sur les lèvres) d'une langue majoritaire (le français ou l'anglais).

² Parisot, A.-M. et S. Villeneuve (2013) « Les besoins et les services en interprétation visuelle. Perceptions des utilisateurs, des interprètes et des employeurs », rapport déposé à l'OPHQ, juillet. Le rapport a été déposé à l'OPHQ en juillet dernier et sera disponible sous peu sur le site Internet du Groupe (http://www.unites.uqam.ca/surdite/).

³ Les raisons évoquées concernent principalement le secteur primaire et secondaire.

⁴ La translittération orale est souvent appelée interprétation orale dans le milieu de la surdité.

La recherche sur l'implant cochléaire récompensée par le prix Lasker-DeBaakey

L'Australien Graeme Clark, l'Autrichienne Ingeborg Hochmair et l'Américain Blake Wilson ont reçu le prix Lasker-DeBaakey. Ils sont récompensés pour leurs travaux sur le développement de l'implant cochléaire moderne.

C'est l'équipe de Graeme Clark (université de Melbourne) qui a pour la première fois mis au point un implant cochléaire à trois électrodes en 1979.

Ingeborg Hochmair et son mari Erwin Hochmair ont conçu l'implant cochléaire autrichien au début des années 1980 en se fondant sur les travaux de Konrad Burian.

Blake Wilson est quant à lui à l'initiative du système de codage de la parole CIS (pour continuous interleaved sampling) présenté en 1991. Cette avancée a représenté une nette amélioration de la compréhension de la parole pour les malentendants appareillés.

Chaque année et depuis 1946, la fondation Lasker pour la compréhension, le diagnostic, la prévention, le traitement, et la guérison d'une maladie décerne trois prix, dont celui concernant la recherche médicale clinique.

Source : <http://www.audition-infos.org/>

Réponse des jeux de la page 14

Réponse à la phrase signée de Danucci

Danucci signe « à la prochaine ».

Réponse des verbes qui bougent

Enjamber, rouler, grimper, bouger, sauter, ramper, escalader, marcher, pédaler, lancer, jogger, jouer, courir, danser.